

**DOSSIER CAS PAR CAS – PROJET DE MICRO-CENTRALE – COMMUNE DE LODS
SOCIETE FMMN**

AVRIL 2024

PRECISIONS APPORTEES SUITE AU MAIL DU 10 AVRIL 2024.

POINT 6.1 : VOLUME DE TERRASSEMENT EXCEDENTAIRE DE 3000 m³.

Les matériaux excédentaires se composent pour 1/3 (1000 m³) de matériaux de démolition des constructions existantes et pour 2/3 (2000 m³) d'alluvions calcaires.

Les matériaux de démolition seront envoyés vers une installation de recyclage et stockage de déchets inertes (à priori Carrière BONNEFOY sur la commune des Monts Ronds).

Ils feront l'objet d'un pré-tri sur le chantier et d'un contrôle à l'admission sur le site de recyclage et stockage de déchets inertes. En fonction de la nature de ces déchets inertes, ils seront soit recyclés en granulats soit stockés (dans le cadre du réaménagement de la carrière).

Les alluvions calcaires ne seront pas mélangés avec les matériaux de démolition et seront valorisés comme granulats calcaires. Ils seront concassés et/ou criblés dans un centre de recyclage de déchets inertes (à priori Carrière BONNEFOY sur la commune des Monts Ronds).

POINT 6.5 : ELEMENTS LIES A LA POLLUTION & A LA BIODIVERSITE.

RISQUES DE POLLUTIONS ACCIDENTELLES PENDANT LA PHASE TRAVAUX :

Les engins utilisés sur ces travaux seront obligatoirement des engins utilisant des huiles biodégradables. Pour le plein des engins une méthode bord à bord sera utilisée avec un dispositif de récupération des égouttures (bac pliable + absorbant en feuille ou autre dispositif équivalent). Les pleins des engins seront réalisés sur une surface plane à 15 m minimum du cours d'eau.

Les eaux de pompages dans les zones de travaux passeront dans un dispositif de type filtre à paille pour limiter les rejets d'eaux chargées en MES dans le milieu naturel.

MESURES ENVISAGEES POUR LIMITER LES IMPACTS NEGATIFS SUR LA FAUNE ET LA FLORE ENVIRONNANTES :

Les travaux en eaux sont prévus dans le période juin à octobre. Cela évidemment pour profiter de la période des basses eaux mais aussi pour éviter au maximum les périodes de montaison et dévalaison de la truite fario.

Pour les travaux de la passe à poissons et de la passe à canoës, la surface impactée est faible puisque l'emprise est à peine plus grande que l'emprise actuelle des ouvrages à remplacer.

Concernant les travaux (hors d'eau) de construction de la centrale en rive gauche du cours d'eau , il s'agit d'une zone totalement anthropisée y compris au niveau des berges maçonnées en amont et aval de la centrale (voir photos page suivante). Les enjeux au niveau de la faune et de la flore sont donc faibles pour le site de la nouvelle centrale hydro-électrique même si on se trouve dans une zone NATURA 2000. Il est donc prévu de ne pas imposer de calendrier strict pour la réalisation de ces opérations. Cependant les travaux de démolition devront intervenir pendant la période septembre à mars et les travaux de terrassement devront **débuter** entre septembre et mars pour réduire le risque de dérangement au niveau de la nidification des oiseaux.

SURFACE TOTALE DU PROJET :

Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau.

Emprise des installations de chantier et chantier de l'usine : ~ 500 m².

Construction de l'usine : Batardeau amont et emprise pour réparation secteur vanne de décharge 200 m².

Construction de l'usine : Batardeau aval ~ 50 m².

Construction des passes à poissons et canoës : Batardeau amont et aval et emprise chantier ~ 250 m².

Surface totale = 1000 m².

